

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-2290

présenté par  
M. Giraud

-----

### ARTICLE 65

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> avril qu'il prévoit »,

les mots :

« d'une revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> avril ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.